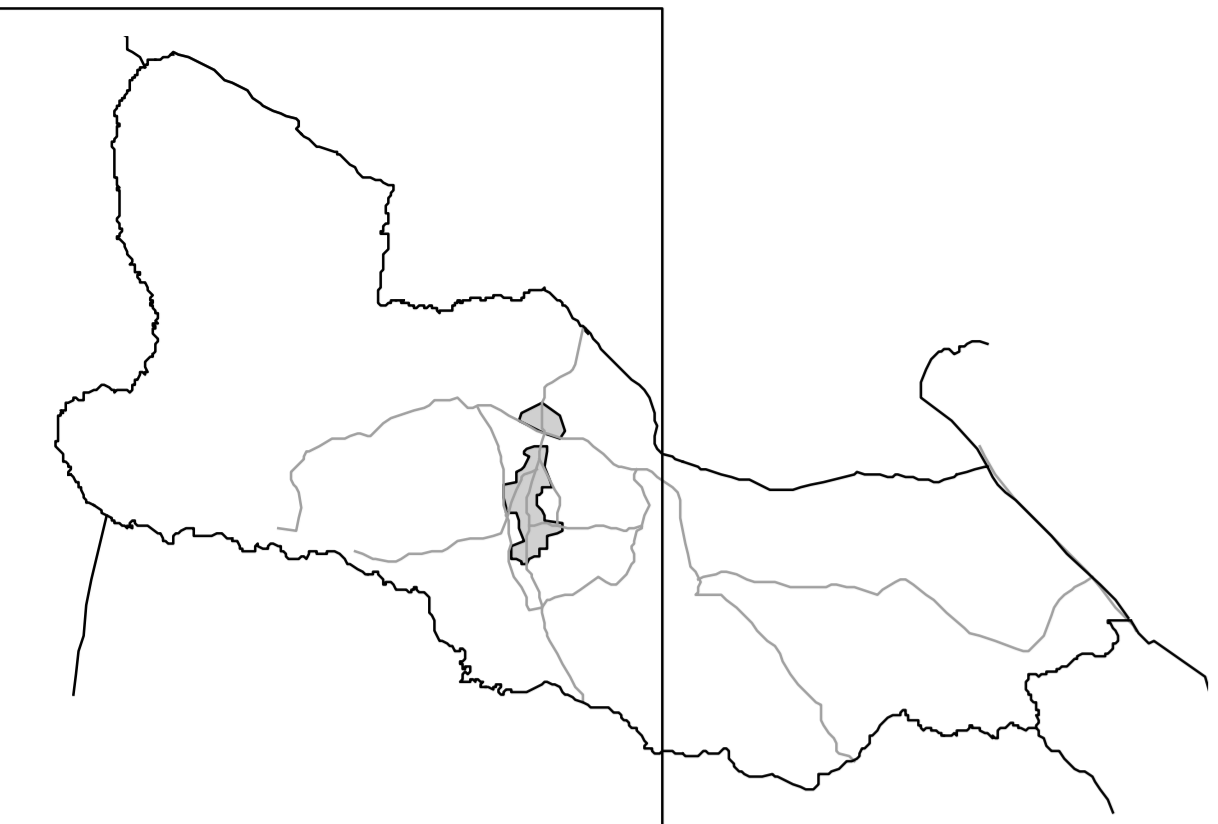


P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de BRENNILIS



REGLEMENT : PARTIE GRAPHIQUE

Révision prescrite par délibération du CM le 10 septembre 2004
 Débat public organisé au sein du CM le 20 février 2007
 PLU arrêté par délibération du CM le 10 juillet 2009
 PLU approuvé par délibération du CM le 13 janvier 2011
 PLU rendu exécutoire le 24 février 2011

échelle : 1/5000e

Bernard LEOPOLD - architecte dpt et U de M (Membre)
 15, place des coques - 29800 Brest - tél : 02 98 53 24 45 - fax : 02 98 58 70 93
 leopold.arch@wanadoo.fr

- Zones urbaines**
- UA centre urbain traditionnel
urbanisation en continu, à l'alignement
 - UC habitat de type individuel pavillonnaire, isolé ou groupé
urbanisation discontinue, avec un recul faible à important par rapport à la voirie
 - UD habitat des hameaux
urbanisation dispersée et à l'alignement
 - UE zone réservée aux équipements d'intérêt collectif sportifs, scolaires, de loisirs, de culture...
emprises importantes, avec hauteurs et densités variables
 - UI zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales

- Zones à urbaniser**
- 1AU zone disposant des réseaux suffisants
urbanisation possible avec schéma d'aménagement
 - 2AU zone disposant de réseaux insuffisants
urbanisation possible après modification ou révision du PLU
- AUc future zone UC
 AUe future zone UE
 AUL zone de camping

- Zones agricoles**
- A zone agricole
 - AS1 zone agricole au sein du périmètre rapproché A de captage
 - AS2 zone agricole au sein du périmètre rapproché B de captage

- Zones naturelles et forestières**
- N zone naturelle ou forestière
 - Nz zone naturelle ou forestière au sein de la ZPPAUF
 - NA zone naturelle réservée aux aménagements légers de loisir et de tourisme
 - NE zone destinée aux équipements de la station d'épuration
 - NH zone destinée aux constructions à l'extérieur de la zone agricole
 - NHI zone destinée aux constructions à l'extérieur de la zone agricole pour une activité touristique
 - NI zone réservée à l'exploitation de la carrière de Roz Pêze
 - NN site archéologique
 - NNz site archéologique au sein de la ZPPAUF
 - NNSz site archéologique au sein de la ZPPAUF et du périmètre B du captage d'eau potable du Rusquoc
 - NSz zone de périmètre B du captage d'eau potable du Rusquoc
 - Nsh zone humide
 - Nshz zone humide au sein de la ZPPAUF

- Intitulés de zonage**
- Limites de zone**
- Emplacement réservé et numéro de l'emplacement réservé**
- Rocul inconstructible aux abords des voies de circulation**
- Espace Bâti Classé (art. L. 130-1 du CU)**
- Talus à préserver au titre de l'article L123 1 7° alinéa du Code de l'urbanisme**

Emplacements réservés

n° ER	Désignation de l'emplacement réservé	longueur	largeur	Bénéficiaire
n°1	Création d'une voie transversale entre la rue du Château d'eau et la RD36	38m	10m	commune
n°2	Desserte et liaison au sein de la zone 2AUc	300m	8m	commune
n°3	Création d'une voie piétonne	340m	5m	commune

